



## POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX

### Commission Régionale Juridique Saison 2021/2022

#### REUNION TELEPHONIQUE RESTREINTE DU 14 JUIN 2022

Participants : Bernard COLMANT - Dominique HARY - Daniel SION

***POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77***

#### **BARRAGE D'ACCESSION R2F**

##### **Rencontre LE PORTEL STADE – VALENCIENNES FC 2 du 12/06/2022**

Réserve du club de LE PORTEL STADE sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueuses du club VALENCIENNES FC 2 pour le motif suivant : des joueuses du club VALENCIENNES FC 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmée

La commission,

Considérant après contrôle de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe supérieure BOULOGNE USCO – VALENCIENNES FC du 05/06/2022 qu'aucune joueuse n'y figure,

Dit que la réserve est non fondée

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 1

Droits conservés

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France).

Le président  
Bernard COLMANT